

Communauté de Communes  
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 16 juillet 2020  
CO 046 DE

Page 1/2

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 95  
Présents : 92  
Votants : 94

Etaient présents : Dominique BONNET (Président), Valérie DEPIERRE, Alain CHOULOT, Michel CETRE, Jean-Baptiste BAUD, Jean-François GAILLARD, Bernard LAUBIER, Véronique LAMBERT, Sylvie REGALDI, Jean-François CETRE, Clément FORET (Vice-Présidents), André VIONNET, Rémy VIENNET, Jean-Marie RENAUD, Yves LECOQ, Loïc PETIGNY, Cécile BRIOT GAUDIOZ, Gilles POULET, Catherine BUGADA, Valentin CHUARD, Martine PINGAT, Michel FRANCONY, Stéphane HENARD, Yves DECOTE, Sandrine TONNAIRE, Antoine MARCELIN, Serge MAIRE, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Bénédicte LAMY, Denis MOREL, Denis DELBROUCQ, Laurent MASSON, Cristian COLIN, Hervé RIGAUD, Claude BERTHOD, Eric TOURNEUR, Audrey CARDOT, William GAVAT, Laurent PERRARD, Valérie PAQUIEZ, Bruno ROBERT, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel LANIESSE, Michel FEVRE, Damien CASTELLA, Roger GROS, François PERRIN, Alain GAVAT, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphael GAGNEUR, Jean DE BRISIS, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Florence BERODIER, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Sébastien JACQUES, Armande REYNAUD, Antoine SEIGLE-FERRAND, Catherine BAHLL, Roland CHAILLON, Claude ROMANET, Jean-Luc BEAUPOIL, Guy TRONCHET, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marcelle GENIN, Françoise BOUILLET, Serge MARTINS, Catherine BOHEME, Michèle FLEURY, Mikael YANARDAG, Serge RIGOLET, Florence SUSSOT, Henri DORBON, Gérard ARNAUD, Dinand WESTERVELD, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jeanne BOUDRY à Yves LECOQ, Jean-Pierre DUQUET à Sylvain BENETRUY, soit 2 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Florent PERRARD à Anne CHARLET, soit 2 pouvoirs détenus par des suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Colette BEAUD, Marylène JACQUOT BOISSON, Catherine GAUBERT, Martine JEUSSET, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés :

Etaient absents : Jean-Pierre DUQUET.

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste BAUD

Convocation faite le : 8 juillet 2020

**Objet : Election du / de la Président (e).**

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 n° DCTME-BCTC-201612316-005 portant création de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU les statuts de la Communauté de Communes tels qu'approuvés par arrêté du Préfet du Jura n°39-2018-09-14-001 du 14 septembre 2018 ;

VU l'article L5211-2 du CGCT qui rend applicable au Président et aux membres du Bureau de l'EPCI les dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L2122-4 du CGCT, selon lequel, "le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ces membres, au scrutin secret et à la majorité absolue (...)";

Cette disposition législative prévoit donc expressément le scrutin secret pour l'élection du président d'un EPCI.

Le / La doyen(ne) de l'Assemblée est donc amené(e) à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président de CCAPS.

Il est rappelé que l'élection du Président de la Communauté de Communes s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Affiché le 27 juillet 2020  
Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 27 juillet 2020



Communauté de Communes  
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 16 juillet 2020  
CO 046 DE (SUITE)

2/2

**Objet : Election du / de la Président (e).**

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Il est demandé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection du / de la Président(e) de la CCAPS par un scrutin secret par appel nominatif des Délégués Communautaires.

L'élection du / de la Président (e) de la CCAPS s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Dominique BONNET, Maire de Poligny, se déclare candidat.

Après scrutin, Monsieur Dominique BONNET obtient 65 voix.

Monsieur Dominique BONNET est déclaré Président de la CCAPS.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE  
REÇU LE

24 JUIL. 2020

Loi du 2 Mars 1982